

## Les formules de prestations

### Formule Jardinage :

Service régulier ou ponctuel qui répond à vos principaux besoins en termes d'entretien de votre jardin et/ou de vos extérieurs.

### Formule Bricolage - Hommes toutes mains :

Service pour les petits travaux de bricolage ou petites réparations à votre domicile.

		Jardinage	Bricolage	
Jardinage	Tonte	★		
	Entretien et taille de haies	★		
	Entretien et taille d'arbustes,	★		
	Ramassage de feuilles et nettoyage de jardins	★		
	Bêchage des sols	★		
	Semis et plantations	★		
	Nettoyage terrasse et allée	★		
Bricolage - hommes toutes mains	Petits travaux simples de bricolages (changer un joint, une ampoule, ...)		★	
	Poser une étagère, une tringle à rideaux, ...		★	
	Monter un meuble simple		★	
	Poser une clôture simple		★	
	Faire des petits travaux de maçonnerie		★	
	Faire des petits travaux de décoration		★	
	Faire des remises en état de cloisons ou autres surfaces, sols, carrelages, ...		★	

## Grilles tarifaires

(Tarifs en vigueur à compter du 01/01/2023)

Tarifs de base : Jardinage et Bricolage

FORMULES	TARIFS HORAIRES	TARIFS HORAIRES APRÈS AVANTAGE FISCAL
JARDINAGE	47,50 € TTC (39,58 € HT)	23,75 € TTC (19,79 € HT)
BRICOLAGE	43,50 € TTC (39,55 € HT)	21,75 € TTC (19,77 € HT)
ENLEVEMENT de DECHET (forfait à la remorque)	47,50 € TTC (39,58 € HT)	23,75 € TTC (19,79 € HT)

\* Taux de TVA appliqué : 20% pour les prestations de Jardinage et 10% pour les prestations de Petit Bricolage.

**N.B.** Les prestations de Jardinage et Bricolage ouvrent droit à un éventuel crédit d'impôts selon les conditions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts.

## Informations complémentaires

### FRAIS KILOMÉTRIQUES :

- Les déplacements effectués par l'intervenant pendant sa prestation font l'objet d'une facturation de 0,75 € TTC (0,63 € / 0.68 HT) par kilomètre parcouru\*.

\* Taux de TVA appliqué : 20% pour le Jardinage et 10% pour le Bricolage.

### AVANTAGE FISCAL :

Domapy étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées selon les conditions de l'article 199 sexdecies du code général des impôts.

### DURÉE MINIMALE DE PRESTATION :

- **Prestation régulière** : durée minimale de 2 heures.
- **Prestation ponctuelle** : durée minimale de 4 heures.

**NB** : Chaque intervention comporte 15 minutes de temps d'habillage, de déshabillage et de transport, incluses dans le temps de prestation.

## Conditions et modes de paiement

### PRESTATIONS RÉGULIÈRES :

**Prélèvement automatique SEPA** : Prélèvement les 7 du mois, sur le nombre d'heures réalisées et le montant TTC de la facture.

**Chèque bancaire** : Le règlement des prestations du mois s'effectue à la réception de la facture. Le versement à la signature du contrat d'une caution équivalente à un mois de prestations doit être réalisé.

**Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé** : Qu'il s'agisse de CESU papiers ou en cas de recours à un système de dématérialisation des CESU, ces derniers devront être parvenus à votre agence avant le 20 du mois en cours pour être pris en compte pour le règlement de la facture du même mois. La preuve de la réception des CESU et des informations dématérialisées est à la charge du client.

Nous vous recommandons par conséquent de nous les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception ou de les enregistrer sur internet au plus tard le 15 du mois.

En l'absence de réception des CESU dans les délais supervisés, ou en cas de montant insuffisant de ces derniers :

- Le prélèvement automatique SEPA qui sera réalisé le 7 du mois suivant complètera le paiement mensuel de la facture, si le client a choisi le prélèvement automatique SEPA comme moyen de paiement combiné.
- L'envoi du chèque par le client complètera le paiement mensuel de la facture, si le client choisit le chèque comme moyen de paiement combiné, et ce dès la réception de la facture.

Tout paiement des prestations en CESU sera encaissé et non remboursable.

### PRESTATIONS PONCTUELLES :

- **CESU + chèque bancaire**
- **Chèque bancaire seul**
- **Prélèvement**